

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 9 de l'ordre du jour

CX/PR 12/44/12

Février 2012

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

44^{ème} Session

Shanghai, République populaire de Chine, 23 - 28 Avril 2012

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LES ORIENTATIONS A FOURNIR EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE PESTICIDES POUR LES CULTURES MINEURES ET LES CULTURES SPECIALES

(Préparé par le Groupe¹ de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par le Kenya et la Thaïlande)

I. CONTEXTE

Lors de la 43^{ème} session du Comité Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), il a été convenu de rétablir le Groupe de travail électronique (GTE) sur les cultures mineures et les cultures spéciales. Le Comité Codex a déterminé que le GTE devait se concentrer sur le développement de critères à utiliser par le CCPR et la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) pour déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaires pour appuyer l'établissement de LMR pour les cultures mineures/cultures spéciales afin de faciliter la soumission des données à la JMPR. Le CCPR a également décidé que le GTE sur les Usages mineurs et les cultures spéciales devait tenir une réunion physique avant le début de la 44^{ème} session du CCPR et que le groupe de travail électronique et le groupe de travail physique travailleraient uniquement en langue anglaise (REP 11/PR, par. 116).

Le Comité est convenu que le GTE rétabli sera présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par le Kenya et la Thaïlande. Tawanda Maignan (maignan.tawanda@epa.gov) de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (EPA) représente les États-Unis dans ce groupe, Melle Lucy Namu (lnamu@kephis.org) du Service d'inspection phytosanitaire du Kenya représente le Kenya et M. Pisan Pongsapitch (codex@acfs.go.th) du Bureau national des normes pour les produits agricoles et alimentaires représente la Thaïlande.

Le présent rapport résume les activités du groupe jusqu'à ce jour et propose des recommandations pour des actions futures.

II. RÉSUMÉ DES QUESTIONS À EXAMINER PAR LE CCPR

A. Critères pour les Cultures mineures pour le CCPR et la JMPR:

- Le GTE a développé des critères en vue de leur utilisation par le CCPR et la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) pour déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaire pour appuyer l'établissement de LMR et lorsque approprié pour exiger moins des 6 à 10 essais sur le terrain indiqués dans la manuel de la FAO. La proposition est fondée sur la quantité d'aliments consommée par les humains fondée sur la Base de données Stat de la FAO et les régimes grappes de GMS Food.

Le GTE recommande au Comité d'examiner l'approche proposée ci-dessous lors de la détermination du nombre approprié d'essais sur le terrain de résidus pour les cultures fondée sur la consommation mondiale

Catégorie 1 – Aucune donnée dans FAO Stat et aucune donnée grappe de GEMS Food = 3 essais

Catégorie 2 - <0,5% mondiale et ≤ 0,5% dans toutes les grappes = 4 essais

Catégorie 3 - <0,5% mondiale et ≥ 0,5% dans une ou deux grappes = 5 essais

¹ Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Egypte, Union européenne, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Japon, Kenya, Philippines, Thaïlande, Uganda, États-Unis, CropLife International, OCDE (Voir annexe 1 pour complément d'informations)

Catégorie 4 - <0,5% mondiale et \geq 0,5% dans au moins trois grappes = 6 essais.

Le Comité approuve-t-il l'approche proposée ?

- Le GTE reconnaît qu'il est nécessaire d'avoir une certaine flexibilité en ce qui concerne les critères. Le GTE recommande au Comité d'accepter l'approche proposée tout en faisant des réserves pour des exceptions, comme le thé.

B. Etablissement de LMR Codex pour les Usage mineurs et les cultures spéciales:

- Le GTE réitère sa recommandation au CCPR de participer activement et en progrès continu à l'inclusion de nouveaux produits dans la *Révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* et progresse en étape pour une mise en œuvre appropriée des *Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs en vue d'extrapolation de LMR aux groupes de produits*.
- Le GTE appuie l'utilisation de la proportionnalité pour l'estimation de LMR et l'acceptation du principe de proportionnalité devrait être un autre outil important pour l'établissement de LMR Codex, en particulier pour les cultures mineures. Le rapport résumé de la réunion de septembre de la JMPR fournit des recommandations de LMR pour cinq nouvelles combinaisons produit chimique/ produit, qui pourraient ne pas avoir eu de recommandation de LMR si l'on n'avait pas utilisé le principe de proportionnalité.
- Le GTE appuie l'usage de jeux de données mondiales pour déterminer les niveaux de LMR. L'acceptation des jeux de données mondiales devrait résulter en un plus grand nombre de LMR Codex et appuiera plusieurs proposition faites par le GTE et approuvées par le CCPR en concernant le travail de collaboration des pays membres pour soumettre à la JMPR (ALINORM 10/33/24) les données des essais sur le terrain de résidus.

C. Travaux futurs envisagés pour le GTE

- Si le Comité décide qu'il est approprié de rétablir le GTE pour qu'il travaille au cours de la période 2012-2013, les membres du GTE suggèrent que les travaux à venir se concentrent sur deux domaines. D'abord, le GTE recommande que le travail se poursuive pour résoudre les questions restées en suspens dans le domaine des critères, en particulier pour les cultures dont la consommation est limitée comme identifié par « ? » dans l'*Annexe 1*, à utiliser par le CCPR et la JMPR en vue de déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaire pour appuyer l'établissement de LMR pour les cultures mineures et les cultures spéciales afin de faciliter la soumission des données à la JMPR. Ensuite, le GTE aimerait proposer que les termes de références comportent une proposition pour que le GTE commence à développer une simple base de données pour identifier les besoins en données sur les résidus pour les cultures mineures pour des produits chimiques spécifiques conformément au calendrier de révision des produits chimiques de la JMPR. La base de données étant maintenue par la présidence du GTE.

III. DISCUSSION

A. Critères concernant le nombre minimum d'essais sur le terrain pour le CCPR et la JMPR

Le Comité a déterminé que le GTE devait concentrer son travail pour la période 2011-2012 sur le développement de critères à utiliser par le CCPR et la réunion mixte FAO/OMS sur le résidu de pesticides (JMPR) pour déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaires pour appuyer l'établissement de LMR pour les cultures mineures/spéciales afin de faciliter la soumission de données à la JMPR. C'est pourquoi il a été demandé aux membres du GTE de proposer des critères pour la détermination du nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaires pour les cultures mineures/cultures spéciales, critères devant être utilisés par la JMPR dans ses estimations des risques. Se fondant sur les réponses soumises par le Brésil, le Canada, l'Union européenne, l'Allemagne, la Thaïlande, l'Ouganda et les Etats-Unis, on a constaté une division entre l'usage des la production totale mondiale et la consommations comme étant les premiers points à examiner pour les critères. Ces réponses étaient similaires à ce qui avait été rapporté par le GTE dans le document de travail du mois de février 2011 (CX/PR 11/43/9). Cependant, le coprésident de Thaïlande a proposé une approche visant à utiliser les données des régimes mondiaux (OMS GEMS/Food) et un pourcentage fixe pouvant avoir le potentiel d'aborder les préoccupations associées à la consommation par rapport à la production comme facteur primaire pour les critères. La proposition de la Thaïlande a été affinée et rediffusée aux membres du GTE en vue d'obtenir leurs commentaires. Se fondant sur les commentaires reçus de la part des membres du GTE (Australie, Canada, Chine, France, Allemagne, Grèce, Thaïlande et Etats-Unis), le GTE a été en mesure de développer des catégories de cultures mineures en vue de leur examen par le Comité.

Pour plus de clarté, ces catégories ne sont pas faites en vue d'être utilisées pour définir une culture mineure, ou une culture spéciale, ou un usage mineur ou une culture majeure. Entre 2008 et 2011, il a été demandé au GTE de développer de telles définitions. À ce jour le Comité n'as pu atteindre un accord sur ce que doivent être ces définitions. Il a été noté au cours de la réunion du mois d'avril 2011, qu'il était nécessaire d'avoir plus de clarté sur la terminologie utilisée sur les usages mineurs, les cultures mineures et les cultures spéciales. Cependant, il y a eu également des discussion pendant la réunion selon lesquelles il ne semble pas probable que l'on trouve un accord sur des définitions appropriées pour ces termes au plan mondial. C'est pourquoi, le GTE a été rétabli mais au lieu de développer des définitions pour ces termes, il a été demandé au GTE de développer des critères à utiliser par le CCPR et la JMPR pour déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaire pour appuyer l'établissement de LMR pour les cultures mineures/cultures spéciales afin de faciliter la soumission des données à la JMPR.

Comme premier niveau pour ces critères, le GTE propose d'utiliser les régimes mondiaux pour identifier les cultures majeures/mineures pour déterminer le nombre d'essais de résidus sur le terrain nécessaires pour l'établissement de LMR Codex. Les données de consommation de FAOSTAT quantité d'approvisionnement de produits alimentaires, ont été utilisées (g/tête/jour) comme bilan alimentaire mondial. Le GTE considère qu'il est souhaitable d'utiliser cette source de données comme première étape plutôt que les 13 grappes de régimes de GEMS/Food parce qu'elle représente la consommation mondiale. Cependant il existe moins de produits dans la source de données FAOSTAT que dans celle des grappes de régimes de GEMS/Food et plusieurs fruits et végétaux sont groupés en fruits, autres et végétaux, autres. C'est pourquoi, un second niveau est également nécessaire pour identifier ces produits alimentaires. Partant de cela, le GTE propose la méthode suivante pour développer les critères:

Basé sur FAOSTAT, la consommation totale de produit alimentaire dans le monde par habitant est de 1.787,98 g/tête/jour. Le GTE propose d'établir une limite de 0,5% de la consommation totale d'un produit donné. Il s'agit du même pourcentage recommandé dans le précédent effort conjoint de l'OCDE et l'UE en 1999 concernant un minimum de données nécessaires pour établir des LMR. En utilisant un montant fixe de 0,5% pour un produit dans le régime et 1.787,98 g/tête/jour, le GRE a calculé ensuite le premier niveau entre les cultures qui nécessiteraient de 6 à 10 essais de résidus sur le terrain et ceux pour lesquels il serait approprié d'accepter un nombre inférieur d'essais sur le terrain. Utilisant 1.787,98 et 0,5% une limite de 8,94 g/jour ou arrondi à 9g/jour a été calculée. Utilisant 9g/jour comme critère limite de régime basé uniquement sur le bilan alimentaire mondial, 17-18 cultures ont été identifiées comme cultures majeures comportant les tomates, oignons, pommes de terre, cassave, patate douce, igname, soja, blé, riz, maïs, millet, sorgho, bière, vin, sucre (betterave sucrière et canne à sucre), viande bovine, viande porcine, viande de volaille, et poisson d'eau douce. Cependant, en plus de ces produits, pour quatre (4) autres cultures individuelles, le bilan alimentaire FAOSTAT fournit des chiffres inférieurs à 9g/jour. Mais les données chiffrées de consommation rapportées dans les grappes de régimes résultent en une consommation moyenne supérieure à 9g/jour. Plus spécifiquement, pour la noix de coco, le tournesol, l'ananas et les citrons, la consommation moyenne mondiale (basée sur les 13 régimes) est supérieure à 9g/jour. C'est pourquoi, sans tenir compte des chiffres rapportés dans le bilan alimentaire FAOSTAT, il est proposé que ces cultures soient incluses dans la listes des cultures majeures. Les mandarines et laitues semblent être des cas marginaux alors que pour les haricots (secs) les différentes listes ne permettent pas une classification claire. Il y a plusieurs cultures individuelles pour lesquelles la consommation est inférieure à 9g/jour pouvant être identifiées telles que les ananas, les citrons, limes, dates et olives.

Cependant, plusieurs fruits et végétaux ne sont pas représentés dans la base de données FAOSTAT et sont groupés sous fruits, autres (56,69g/jour) et végétaux, autres (251,93 g/jour).

Les membres du GTE ont suggéré au lieu de grouper les fruits et légumes qui n'étaient pas représentés dans la base de données FAOSTAT, que les catégories « Fruits, autres » et « Végétaux, autres » soient séparées en cultures spécifiques qui comprennent les catégories. En ajustant les données de consommations pour inclure les cultures spécifiques, le GTE pourrait mieux déterminer si la limite suggérée de 0,5% pourrait servir de critère. En outre, il a été suggéré que les données dérivées de FAOSTAT puissent être quelque peu plus élevées que le régime GEMS/Food parce que les déchets de produit alimentaire et les portions non comestibles ne sont pas exclus. Pour certaines cultures dépassant légèrement 0,5%, la quantité consommée comme portion comestible a été calculée et utilisée comme limite. C'est pourquoi faisant suite à un accord entre les membres du GTE, il est devenu clair qu'il convenait d'utiliser 0,5% de régime comme critère pour le premier niveau avant de passer au niveau suivant.

Annexe 1 Bilan alimentaire mondial 2007 Un exemple de la comparaison du premier niveau des données de la consommation mondiale de FAOSTAT et du régime grappe GEMS/Food est fourni à la fin du présent document. Les cultures soulignées ressortent des critères se rapportant aux cultures majeures alors que les cultures non soulignées ou suivie d'un « ? » sont clairement des cultures « mineures ». Les cultures pour lesquelles on se pose des questions (p. ex. oléagineux, cultures sucrières, cultures pour boissons) ainsi que les cultures pour lesquelles la consommation est limite sont marquées d'un « ? ».

Le GTE propose d'utiliser les régimes grappes de GEMS/Food pour déterminer le deuxième niveau. Une question doit cependant encore être résolue, à savoir si le nombre minimum d'essais sur le terrain sera acceptable pour tous les produits en dessous de 9g par jour ou s'il est aussi approprié d'avoir un ou des niveaux pour ces exigences de données. D'après les réponses reçues de la part des membres du GTE, un accord total n'a pu être atteint sur la question de savoir sur quoi devrait être fondé le nombre minimum d'essais sur le terrain. Certains pays membres ont recommandé 4 essais comme minimum, parce qu'avec 4 essais on obtient une confiance accrue dans la LMR estimée. D'autre part, pour certains produits un total de 3 essais était considéré comme étant trop élevé. Quatre essais ou plus pourrait être un nombre d'essais raisonnable pour les produits pour lesquels les données de consommation sont disponibles. Cependant, si les données de consommation ne sont pas disponibles, 3 essais pourraient peut-être être suffisants. Cette question demande d'autres discussions et un accord de la part des pays membres.

Le GTE aimerait que le Comité examine les catégories proposées de cultures mineures lors de la détermination du nombre approprié d'essais de résidus sur le terrain. La catégorie 1 comporterait les produits pour lesquels il n'existe pas de données mondiales de production et aucun rapport de consommation dans les régimes grappes de GEMS Food, GTE aimerait que le comité examine la possibilité de demander au moins 3 essais de résidus sur le terrain pour ces produits. La catégorie 2 serait pour les produits dont la production mondiale est inférieure à 0,5% et la consommation inférieure ou égale à 0,55 dans toutes les grappes de régime, ici, 4 essais seraient nécessaires. La catégorie 3 serait pour les produits dont la production mondiale est inférieure à 0,5% et la consommation supérieure ou égale à 0,5% dans une ou deux grappes de régimes, ici 5 essais seraient nécessaires. Finalement, si la consommation mondiale est inférieure à 0,5% mais supérieure ou égale à 0,5% dans trois grappes de régime ou plus, alors un minimum de 6 essais est nécessaire (catégorie 4). Cette approche proposée reconnaît qu'un produit peut être mineur sur une base mondiale, mais majeur dans un régime régional ou plus. Les catégories soulignées ci-dessous offrent le nombre proposé d'essais pour les produits basés sur la consommation mondiale:

Catégorie 1 – Aucune donnée dans FAO Stat ni dans les grappes de régimes de GEMS Food = 3 essais

Catégorie 2 - <0,5% mondiale et \leq 0,5% dans toutes les autres grappes = 4 essais

Catégorie 3 - <0,5% mondiale et \geq 0,5% dans une ou deux grappes = 5 essais

Catégorie 4 - <0,5% mondiale et \geq 0,5% dans trois grappes ou plus = 6 essais.

Annexe 2 Nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaires pour appuyer l'établissement de LMR pour les produits

La fin du présent document comporte des exemples du nombre d'essais qui serait nécessaire sur base de l'approche proposée ci-dessus. Il est noté qu'en ajoutant l'approche production mondiale/population mondiale/365 que le Comité détermine qu'un jeu de données réduit pour certains produits limites ne serait pas approprié.

Il y a aussi certaines décisions au cas par cas qui doivent être faites sur des produits spécifiques tels que les cultures pour les boissons (café, thé) dont la consommation n'est pas claire, à savoir s'il s'agit de produits bruts ou de boissons brassées; les cultures sucrières (canne à sucre et betterave sucrière), la consommation de bière (y compris l'orge). Comme débattu lors de la réunion du CCPR 2011, il existe certains produits tels que le thé qui pourraient répondre aux critères proposés et répondent aux critères pour les usages mineurs proposés dans les recommandations précédentes du dernier document de discussion (CX/PR 11/43/9). Cependant il semble y avoir un consensus sur un minimum de 6 essais sur le terrain nécessaires pour le thé. Le GTE reconnaît qu'il est nécessaire d'user de souplesse pour les produits tels que le thé. C'est pourquoi, se fondant sur les pratiques actuelles en cours à la JMPR, le GTE aimerait proposer d'utiliser les catégories avec une réserve pour les exceptions.

Le GTE a également déterminé que les catégories de cultures mineures ne sont pas appropriées pour ce qui suit: 1) groupes de cultures (p.ex. céréales); 2) produits non spécifiques tels que autres fruits tropicaux, racines et tubercules NES); 3) produits transformés (p.ex. huiles et raisins) ou 4) résidus secondaires (p.ex. produits du bétail et poissons).

B. Faciliter l'établissement de LMR Codex pour les usages mineurs et les cultures spéciales

Groupage de cultures

Le GTE continue de recommander que le CCPR participe activement et poursuivre les progrès en vue de l'inclusion de nouveaux produits dans la *Révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* et avance par étapes pour une mise en œuvre appropriée des *Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR aux groupes de produits*.

Un approche courante utilisée et acceptée par les régulateurs pour appuyer l'enregistrement d'usages mineurs est de permettre l'extrapolation scientifique des données entre les produits apparentés d'un même groupe de culture. Ceci permet d'établir des LMR soit pour les produits individuels que pour tout un groupe de produits si les données des produits représentatifs identifiés pour ce groupe sont disponibles.

Les travaux actuels effectués par le Groupe de travail électronique du CCPR sur la *Révision de la Classification codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* proposent d'inclure de nombreux nouveaux produits. L'inclusion de nouveaux produits servira ensuite à aborder certains des obstacles aux LMR pour les produits dont l'inclusion est envisagée. Cependant les avantages de l'addition de nouveaux produits dans la *Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* ne peut être entièrement réalisé que si des LMR Codex peuvent être établies pour un groupe entier de produits ou de sous-groupes de produits proposés. Ceci ne pourra être accompli qu'après identification et acceptation de produits représentatifs par le CCPR comme discuté dans les *Principes et orientation sur la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR aux groupes de produits*.

Estimation de LMR en utilisant l'approche de la proportionnalité

Eu cours de sa réunion du mois d'avril 2011, le CCPR a recommandé que la JMPR fournisse plus d'exemples de l'application du concept de proportionnalité qui avait été introduit à la réunion de 2010. Plus spécifiquement, lorsque la JMPR estimerait que c'est approprié, elle appliquerait des facteurs d'échelonnement aux données de résidus ne correspondant pas à la BPA critique afin que des données supplémentaires soient disponibles pour appuyer les recommandations de LMR. Cette approche permettrait de disposer d'une plus grande flexibilité à la JMPR dans son utilisation des données de résidus sur le terrain et permettrait de faire des estimation de LMR dans de plus nombreux cas. Il a par ailleurs été demandé à la JMPR de tester le concept de la proportionnalité pour garantir des résultats fiables avant que le Comité n'approuve cette approche pour son utilisation par la JMPR. Le projet de rapport résume de la réunion du mois de septembre 2011 fournit des recommandations pour cinq combinaisons de produits chimiques/produit qui autrement n'auraient pas reçu de recommandation de LMR. Le GTE appuie l'utilisation de la proportionnalité dans l'estimation de LMR et l'acceptation du concept de proportionnalité devrait être un outil supplémentaire important pour l'établissement de LMR Codex, en particulier pour les cultures mineures.

Zones géographiques et estimation des limites maximales de résidus

Faisant partie de la révision du sulfoxaflor, la JMPR a tenu compte pour l'estimation de LMR à la fois des zones régionales (par la méthode actuellement en usage) et de la méthode de jeu de données mondiales. Trois produits, carottes, haricots secs et haricots communs, n'ont pas obtenu de recommandations fondées sur la méthode de jeu de données régionales en raison de données insuffisantes d'essais sur le terrain. Cependant en utilisant la méthode du jeu de données mondiales, des LMR ont été recommandées pour les trois produits étant donné qu'il a été tenu compte de toutes les données d'essais pour établir des LMR. L'acceptation de la méthode de jeu de données mondiales, est considérée comme appropriée lorsqu'il existe une BPA harmonisée mondialement. Il s'agit d'une étape importante pour les cultures mineures et qui appuiera aussi les efforts de collaboration pour le développement de données sur les résidus. Finalement il a été remarqué que la méthode de jeu de données mondiales devrait probablement déboucher sur des recommandations plus robustes que ce que l'on peut attendre de la méthode de jeu de données régionales étant donné que l'approche mondiale utilise les jeux de données sur les résidus plus important du calculateur de LMR fondé sur des statistiques de L'OCDE. Le GTE appuie l'utilisation des jeux de données mondiales pour déterminer les niveaux de LMR. L'acceptation de la méthode mondiale de jeux de données devrait résulter en un plus grand nombre de LMR Codex et appuiera plusieurs propositions faite par le GTE et convenues par le CCPR en ce qui concerne la collaboration des pays membres pour soumettre à la JMPR (ALINORM 10/33/24) des données SUR LES résidus provenant d'essais sur le terrain.

D. Travaux du GTE envisagés pour l'avenir

Si le Comité estime qu'il convient de rétablir le GTE pour travailler au cours de la période 2012 à 2013, les membres du GTE suggèrent que les travaux à venir se concentrent sur deux domaines. D'abord, le GTE recommande que les travaux se poursuivent pour résoudre les questions restées en suspens concernant les critères, en particulier pour les cultures dont la consommation est limitée comme identifié par un « ? » dans l'Annexe 1, critères à utiliser par le CCPR et la JMPR pour déterminer le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaire pour appuyer l'établissement de LMR pour les cultures mineures/cultures spéciales afin de faciliter la soumission de données à la JMPR. Deuxièmement, le GTE aimerait proposer que les termes de références incluent une proposition pour que le GTE commence à développer une base de données simple pour identifier les besoins en données pour les cultures mineures pour des produits chimiques spécifiques, repris au calendrier de révision de la JMPR. Ceci pourrait s'accompagner d'une Lettre circulaire demandant des informations sur des développements similaires ailleurs. Ces informations pourraient alors être utilisées pour déterminer s'il existe des données/BPA que les autres pays membres pourraient soumettre à la JMPR dans le cadre des règles de la protection des données et qui pourraient être utilisées pour identifier s'il existe des doublons concernant les besoins de données, afin que les pays membres puissent envisager de travailler ensemble pour développer les données nécessaires. Cette base de données pourrait être réalisée au format Excel développé par le Comité Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour la *Liste des médicaments vétérinaires d'intérêt potentiel pour les pays en développement*. Cette base de données est maintenue par la présidence du GTE.

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
FRUITS			
Pastèque	38,59		
Bananes & Plantains	39,49		
Oranges	26,65		
Pommes	25,02		
raisins	10,63		
Vin * consommation ajoutée au raisin ?	10,01		
Mangues	14,25	9,69	?
Autres melons (incl. cantaloups)	11,73	7,74	?
Poires	8,64		?
Tangerines, mandarines, clémentines	8,47		?
Pêches et nectarines	7,89		?
Ananas	7,72		?
Citrons, limes	4,74		
Agrumes, nes	3,99		
Prunes et prunelles	3,98		
Papayes	3,92		
Dates	2,12		
Pamplemousses	1,85		
Fraises	1,65		
Avocats	1,51		
Plaquemine	1,51		

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
Abricots	1,39		
Olives	0,97		
Cerises	0,81		
Noix de cajou	0,79		
Kiwi	0,52		
Cerise aigre (griotte)	0,5		
Raisins	0,46		
Figues	0,43		
Baies, Nes	0,38		
Framboises	0,21		
Fruits à noyau, Nes	0,2		
Coings	0,19		
Grosses canneberges d'Amérique	0,15		
Airelles	0,12		
Groseilles à maquereau	0,06		
Fruits à pépins, Nes	0,03		
Quinoa	0,02		
Fruits frais, Nes	10,82		
Fruits tropicaux frais, Nes	7,01		
VÉGÉTAUX			
Pommes de terre	86,88		
Tomates	49,23		

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
Cassave	45,09		
Oignons	26,31		
Choux et autres brassicas	25,31		Des brassicas individuelles autres que les choux peuvent être des cultures mineures
Patate douce	22,97		
Concombres et cornichons	22,41		
Aubergines	15,56	12,91	
Carottes et navets	12,26	9,93	? Carottes ou navets peuvent chacune être mineure
Piments (<i>piments forts + poivrons</i>)?	11,35	10,22	? Piments fort ou poivrons peuvent chacune être mineure
Laitue et chicorée	9,76	8,10	?
Ignames	9,34	7,99	?
Potirons, courgettes et courges	8,9		?
Ails	8,3		?
Choux-fleurs et brocoli	7,58		?
Haricots, verts	7,35		?
Épinards	6,66		
Pois, verts	6,12		
Pois chiches	4,03		
asperges	2,9		
Okra	2,7		
Champignons et truffes	2,47		
Oignons (y compris échalotes), verts	1,47		

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
Pois d'angole	1,41		
Lentilles	1,36		
Piments forts et poivrons, secs	1,25		
Pimento	1,14		
Haricots communs	0,84		
Poireaux, autres végétaux alliés	0,83		
Artichaut	0,62		
Légumineuses, Nes	0,56		
Racines de chicorées (Endives, Chicons)	0,24		
Poivre, blanc, noir	0,16		
Pois bambara	0,04		
Légumes frais, Nes	101,78		
LÉGUMES SECS			
Haricots, secs	8,76		?
Pois, secs	3,85		
doliques, sèches	2,03		
Fèves, fèves à cheval, sèches	1,63		
HUILES, OLEAGINEUX ET AUTRES CULTURES OLÉAGINEUSESS			? consommation d'huile est recommandée pour les cultures d'oléagineux sauf
Huile de soja	10,45		Les cultures qui peuvent être consommées comme aliments p.ex. soja,
soja * majeur si huile de soja comprise	4,27		arachide, graine de tournesol pour lesquelles la somme de l'huile et de la

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
			consommation de graine est recommandée – commentaires sont demandés
Fruits du palmier à huile	79,85		
Colza	21,29		?
Graine de coton	19,06		?
Fibre de coton	10,41		?
Noix de coco – y compris Copra	8,69		?
Huile de palme	5,03		
Noix de palmes	4,59		
Huile de colza et de moutarde	3,95		
Arachides (décortiquées Eq)	3,60		
Huile de tournesol	3,44		
Graine de tournesol	0,21		
Huile d'arachide	1,73		
Huile de coton	1,61		
Huile d'olive	1,17		
Oléagineux, Nes	0,93		
Huile de germe de maïs	0,90		
Huile de coco	0,81		
Autres cultures d'oléagineux	0,76		
Huile de noix de palme	0,72		
Graine de lin	0,69		

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
Huile de ricin	0,6		
Graine de sésame	0,50		
Coir (fibre de coco)	0,48		
Huile de riz	0,35		
Autres cultures oléagineuses	0,33		
Noix de Karité	0,32		
Graine de melon	0,31		
Huile de graine de sésame	0,30		
Graine de carthame des teinturiers	0,26		
Graine de moutarde	0,17		
Graine de Kapok immature	0,12		
Noix de cola	0,09		
Graine d'alpiste	0,09		
Houblon	0,05		
Déchets de chènevis	0,03		
Graine de pavot	0,03		
Graine de chènevis	0,02		
Graines de Jojoba	0		
FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE			
Noisettes non décortiquées	0,34		
Châtaignes	0,52		

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
Noix du Brésil, avec coque	0,03		
Noix de cajou avec coque	1,53		
Noix d'arec	0,39		
Fruits à coque d'espèce arborescente + (Total)	5,06		
Pistaches	0,28		
Noix Tung	0,18		
Cerneaux avec coque	0,8		
Noix, Nes	0,34		
CÉRÉALES			
Blé	180,61		
Riz (Équivalent décortiqué)	145,10		
Orge	55,46		
Bière * consommation ajoutée à l'orge?	72,01		
Maïs	45,93		
Sorgho	10,89		
Millet	10,75		
Seigle	2,30		
Avoine	1,45		
Sarasin	0,98		
Céréales, Nes	1,59		
AUTRES CULTURES ALIMENTAIRES			
Café	3,32		? commentaires demandés pour cultures pour boissons

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
Thé	1,90		
Graines de cacao	1,73		
Thé Nes	0,07		
Boisson alcoolisées	8,50		?
Boissons fermentées	11,76		?
Gingembre	0,65		
Cannelle	0,06		
Menthe poivrée	0,03		
Girofle	0,02		
Anis, badiane, fenouil, corian.	0,2		
Epices, autres	1,45		
Canne à sucre	666,26		? Commentaires demandés pour cultures sucrières
Betterave sucrière	101,95		?
Sucre, équivalent brut *la canne à sucre et la betterave sucrière doivent elles être des cultures majeures?	65,81		?
Cultures sucrières, Nes	0,38		
Édulcorants, autres	8,00		
Mélasses	0,02		
CULTURES FOURRAGÈRES			? commentaires demandés pur cultures fourragères
Légumineuses pour ensilage	18,84		
Choux pour fourrage	0,97		

Annexe 1: Bilan alimentaire mondial année 2007			
Source: FAOSTAT Bilan alimentaire 2007 ou FAOSTAT Production mondiale divisée par la population mondiale et 365 jours			
ITEM	Quantité d'aliment fournie (g/tête/jour) (produit entier)	Consommation d'aliment (g/tête/jour) (portion comestible)	NOTES
Carottes pour fourrage	0		
Potirons pour fourrage	467,61		
Blettes pour fourrage	3,35		
Navets pour fourrage	1,06		
Légumes racines fourragères	6,96		
Oléagineux verts pour ensilage	23,79		
Maïs fourrage et pour ensilage	149,83		
Vert de seigle pour fourrage et ensilage	26,33		
Sorgho pour fourrage et ensilage	10,41		
Trèfle pour fourrage et ensilage	37,33		
PRODUITS ANIMAUX	441,22		
TOTAL	1,787,98		
Limite >0,5% consommation totale	8,9399		
Consommation majeure	≥ 9,0		
Consommation mineure	<9,0		

Annexe 2: Nombre minimum d'essais sur le terrain requis pour appuyer l'établissement de LMR pour les produits		
Produit	Nombre de grappes $\geq 0,5\%$ régime	Nombre d'essais
Céréales		
Sarasin	0	4
Pop corn	0	4
avoine	2	5
Seigle	3	6
Racines et tubercules		
Tapioca ou cassave	0	3
Ignames	3	6
Tannia (chou Caraïbes)	0	4
Raifort	0	4
Radis	0	4
Radis Japonais	0	4
Panais	0	4
Légumes secs		
Haricot, sec	5	6
Haricot de Lima (sec)	0	4
Fève (séchée)	0	4
Soja (graine immature)	3	6
Lentilles	0	4
Lupins	0	4
Pois fourrager (sec)	0	4
Dolique (séchée)	1	5
Pois chiche	0	4
Pois d'Angole	0	4
Bambara (sec)	0	4
Fruits à coque d'espèce arborescente		
Amande	0	4
Noix de cajou	0	4
Châtaigne	0	4
Noix de coco	6	6
Noix du Brésil	0	4
Noisette	0	4
Pistache	0	4
Noix de cola	0	4

Annexe 2: Nombre minimum d'essais sur le terrain requis pour appuyer l'établissement de LMR pour les produits		
Produit	Nombre de grappes $\geq 0,5\%$ régime	Nombre d'essais
Cerneau	0	4
Noix pacane	0	4
Oléagineux		
Arachide [cacahuète]	2	5
Graine de moutarde	0	4
Graine de pavot	0	4
Carthame des teinturiers	0	4
Graine de sésame	0	4
Graine de tournesol	5	6
Olives	0	4
Noix de palme	1	5
Stimulants		
Racine de chicorée	0	4
Graine de cacao	0	4
Cerise de café	3	6
Racine de gingembre	0	4
Thé	0	4
Épices		
Houblon, sec	0	4
Badiane chinoise Fenouil	0	4
Noix de muscade macis Cardamone	0	4
Persil	0	4
Poivre blanc/long/noir	0	4
Poivre de la Jamaïque (quatre épices)	0	4
Végétaux		
Artichaut	0	4
Asperge	0	4
Rhubarbe	0	4
Légumes bulbeux		
Fenouil, bulbe	0	4
Ail	0	4
Poireau	0	4
Oignon vert	2	5
Ciboule	0	4
échalote	0	4

Annexe 2: Nombre minimum d'essais sur le terrain requis pour appuyer l'établissement de LMR pour les produits		
Produit	Nombre de grappes $\geq 0,5\%$ régime	Nombre d'essais
Oignon de printemps	0	4
Légumes-fruits, cucurbitacées		
Courgette, potiron, gourde	4	6
Légumes-fruits autres que les cucurbitacées		
Champignon	0	4
Okra	2	5
Piments forts	3	6
Légumes feuillus		
Épinard	1	5
Fanes de navet	0	4
Laitue pommée	4	6
Laitue à cueillir	1	5
Feuilles de chicorée	0	4
Endive	0	4
Chicorée Witloof (pousses)	0	4
Céleri	0	4
Feuilles de Céleri	0	4
Blettes	0	4
Cresson de fontaine	0	4
Légumes du genre Brassica		
Choux de Bruxelles	0	4
Chou de Savoie	1	5
Chou chinois	0	4
Chou frisé	0	4
Verts de moutarde	0	4
Brassicacées à inflorescence		
Chou-fleur	0	4
Brocoli	0	4
Légumineuses		
Haricots commun	1	5
Haricots de Lima	0	4
Pois	1	5
Fèves	0	4
Baies et autres petits fruits		
Airelles	0	4

Annexe 2: Nombre minimum d'essais sur le terrain requis pour appuyer l'établissement de LMR pour les produits		
Produit	Nombre de grappes $\geq 0,5\%$ régime	Nombre d'essais
Myrtilles	0	4
Grosses canneberge d'Amérique	0	4
Groseilles	0	4
Framboises	0	4
Fraises	0	4
Mûres de ronces	0	4
Baies de Boysen	0	4
Mûres de haies	0	4
Agrumes		
Citrons et limes	6	6
Mandarines	4	6
Pamplemousses	0	4
Fruits à pépins		
Poires	2	5
Coings	0	4
Fruits à noyau		
Abricots	0	4
Cerises	0	4
Prunes	0	4
Pêches	1	5
Nectarines	1	4
Autres fruits		
avocats	1	5
Noix de cajou	2	5
Dattes	1	5
Figues	0	4
Kiwi	0	4
Mangues	3	6
Papayes	3	6
Plaquemine	0	4
ananas	6	6
Tomates arbustives	0	4
Fruits de la passion	0	4

Addendum 1: Liste des adresses courriel des participants du GTE pour les usages mineurs et les cultures spéciales

PARTICIPANT	NOM DE L'INTERMÉDIAIRE	ADRESSE COURRIEL
AUSTRALIE	Mr. Alan Norden	Alan.Norden@apvma.gov.au
	Codex Australia	codex.contact@daff.gov.au
BRÉSIL	Ms. Ana Carolina Lamy	ana.lamy@agricultura.gov.br
CANADA	Ms. Jennifer Selwyn	jennifer.selwyn@hc-sc.gc.ca
CHILI	Mr. Soledad Ferrada Chamorro	soledad.ferrada@sag.gob.cl
	Mr. Rodrigo Sotomayor	rodrigo.sotomayor@sag.gob.cl
CHINE	Mr. Fengmao Liu	lfm2000@cau.edu.cn, liufengmao@yahoo.com
COLUMBIE	Ms. Maria Cristina Torres	cristina.torres@ica.gov.co
	Mr. Elvin Rincón	erincon@mincomercio.gov.co
	Mr. Jose Roberto Galindo	Roberto.galindo@ica.gov.co
	Mr. Alexander Chajin Robles	alexander.chajin@ica.gov.co
	Mr. Dario Vaca Ulloa	dario.vaca@ica.gov.co
	Ms. Rene Alejandro Castro J.	rene.castro@ica.gov.co
	Ms. Cristian Camilo Diaz Merchan	cdiazm@invima.gov.co
	Ms. Ariel Oswaldo Cadena	ariel.cadenas@utadeo.edu.co
	Mr. Augusto Ramirez Godoy	jaguerrero@unal.edu.co
EGYPTE	Mr. Ahmad Abu-Zeid	moi@idsc.net.eg
UNION EUROPÉENNE	Mr. Bas Drukker	bas.drukker@ec.europa.eu
	Mr. Anton Rotteveel	anton.rotteveel@ec.europa.eu
	Ms. Eva Zamora Escribano	eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu
FRANCE	Mr. Jean-Claude MALET	jean-claude.malet@agriculture.gouv.fr
	Dr Xavier SARDA	xavier.sarda@anses.fr
ALLEMAGNE	Dr. Karsten Hohgardt	karsten.hohgardt@bvl.bund.de
	Ms. Monika Schumacher	Monika.Schumacher@bmelv.bund.de
GHANA	Mrs. Felicia ANSAH-AMPROFI	famprog@yahoo.co.uk
	Dr. Anthony Cudjoe	tonycudjoe@yahoo.co.uk
	Mr. Cheetham Lawrence Mingle	tawa_gh@yahoo.com
	Mr. Paul Osei-Fosu	posei_fosu@yahoo.co.uk
	Mr. Joseph Edmund	jedmund@epaghana.org, kweku_orchard@yahoo.com
	Ms. Joyce Okoree	jooko88@yahoo.com
	Codex Ghana	codex@gsb.gov.gh
GRÈCE	Ms. Kalliopi KOKKINAKI	syg031@minagric.gr

PARTICIPANT	NOM DE L'INTERMÉDIAIRE	ADRESSE COURRIEL
JAPAN	Ms. Miki MATSUI	miki_matsui@nm.maff.go.jp
	Mr. Makoto IRIE	makoto_irie@nm.maff.go.jp
	Dr Katsushiro SHIGENO	codexj@mhlw.go.jp
KENYA (Co-Chair)	Lucy Namu (Co-Chair)	lnamu@kephis.org
PHILIPPINES	Ms. Maria Lourdes de Mata	maloudemata@rocketmail.com, lsdnpal2010@gmail.com
SOUTH AFRICA	Ms. Renusha Chanda	chandr@health.gov.za
	Ms. Nolwazi Mkize	NolwaziM@daff.gov.za
THAILAND (Co-Chair)	Mr. Pisan Pongsapitch (Co-Chair)	codex@acfs.go.th, pisanp@yahoo.com
UGANDA	Mr. Geoffrey Onen	onengff@hotmail.com
UNITED STATES OF AMERICA (Chair)	Barbara Madden	madden.barbara@epa.gov
	Tawanda Maignan	maignan.tawanda@epa.gov
CROPLIFE INTERNATIONAL	Ms. Sheridawn Schoeman	seschoeman@dow.com
	Ms. Sandra Keller	sandra.keller@croplife.org
OCDE	Béatrice Grenier, (Secretary of the OECD Expert Group on Minor Uses)	Beatrice.Grenier@oecd.org